

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 3 février 2020

**EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE**

NOTE DE SYNTHESE

Par délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité, la Région Ile-de-France a décidé de mettre en œuvre une politique conséquente et innovante en matière de sécurité, en soutenant les communes franciliennes dans leurs projets d'investissement de lutte contre les cambriolages, l'intrusion non-autorisée dans les lieux recevant du public et la délinquance de voie publique.

Dans cette perspective, le dispositif régional de « soutien à l'équipement en vidéoprotection » propose des financements concernant l'achat et la pose des caméras sur l'espace public, les écrans de contrôle ainsi que le raccordement aux bâtiments de supervision, pour des projets de création, d'amélioration ou de remplacement.

Le montant de la subvention régionale s'élève à 30% ou 40% du coût HT d'opération selon la localisation des opérations (en Zone de Sécurité Prioritaire ou non).

Depuis quelques années, la Ville a mis en place sur le territoire un système de vidéoprotection afin d'œuvrer en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique. Afin de le moderniser et de l'étendre progressivement, différentes actions sont prévues annuellement.

Aussi, suite à la réalisation des travaux d'aménagement et de requalification de la place Henri Dunant et du square Brioussel Bourgeois, dans le cadre du projet de redynamisation d'Action Cœur de Ville, la Ville souhaite renforcer son dispositif de vidéoprotection sur le centre-ville mantais avec l'implantation de nouvelles caméras.

De même, une caméra supplémentaire sera installée au niveau de la mairie de quartier du Val Fourré dans le but d'étendre la surveillance au coeur du Val Fourré, très fréquenté par les habitants. Par ailleurs, le renouvellement de certaines caméras en place est également envisagé à très court terme afin de procéder au remplacement des matériels vandalisés et des équipements d'ancienne génération ne correspondant plus au système numérique émergent. Enfin, dans une logique d'efficacité, la Ville prévoit l'extension et la modernisation du système de supervision avec le remplacement des écrans de contrôle au sein de son Centre de Supervision Urbain (CSU).

Ce projet de modernisation et d'extension du dispositif de vidéoprotection devrait permettre d'obtenir de nombreux résultats positifs qui sont les suivants :

- contribution positive à la recherche des auteurs des infractions et des intervenants lors des incidents,
- exploitation des données audiovisuelles issues des caméras,
- meilleure lisibilité et compréhension des faits lors des interventions complexes et difficiles,
- contribution aux procédures judiciaires, administratives ou disciplinaires,
- accroissement et efficacité du travail partenarial avec les agents de la Police Nationale,
- baisse du sentiment d'insécurité dans certains quartiers,
- accroissement de la qualité et de l'efficacité du service offert aux habitants et usagers de la Ville,
- poursuite du bon déroulement des événements organisés par la Ville.

L'octroi d'une subvention régionale au titre du dispositif de « soutien à l'équipement en vidéoprotection » permettrait donc de financer le projet de modernisation et d'extension du dispositif communal de vidéoprotection, selon le plan de financement suivant :

Intitulé	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention sollicitée Etat (FIPD) (€)	Subvention sollicitée Etat (FIPD) (%)	Subvention sollicitée CR IdF (€)	Subvention sollicitée CR IdF (%)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Remplacement et installation de nouvelles caméras (en ZSP)	44 167 €	53 000 €	13 250 €	30%	17 667 €	40%	13 250 €	30%	22 083 €
Installation de nouvelles caméras et amélioration système de voie publique existants (hors ZSP)	31 250 €	37 500 €	12 500 €	40%	9 375 €	30%	9 375 €	30%	15 625 €
Rénovation et extension des écrans de contrôle du CSU	20 000 €	24 000 €	- €	0%	6 000 €	30%	14 000 €	70%	18 000 €
TOTAL	95 417 €	114 500 €	25 750 €	27%	33 042 €	35%	36 625 €	38%	55 708 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention, à hauteur de 33 042 euros, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du dispositif de « soutien à l'équipement en vidéoprotection » pour la réalisation du projet communal de modernisation et d'extension de son dispositif de vidéoprotection.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité intérieure,

Vu le règlement d'intervention régional relatif au dispositif de « soutien à l'équipement en vidéoprotection » en application de la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016,

Considérant que la Ville souhaite renforcer son dispositif de vidéoprotection dans le centre-ville mantais, suite à la réalisation des travaux d'aménagement et de requalification de la Place Henri Dunant et du square Brioussel Bourgeois, dans le cadre du projet de redynamisation d' « Action Cœur de Ville »,

Considérant que la Ville souhaite renouveler certaines caméras existantes afin de procéder au remplacement des caméras vandalisées et du matériel d'ancienne génération ne correspondant plus au système numérique émergent,

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'extension et la modernisation du système de supervision avec le remplacement des écrans de contrôle au sein du centre de supervision urbain,

Considérant que le Conseil Régional d'Ile-de-France participe au financement des équipements en vidéoprotection dans le cadre du « Bouclier de sécurité »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet d'installation de nouvelles caméras sur la voie publique,
- **d'approuver** la réalisation de l'amélioration des systèmes existants d'ancienne génération et du remplacement des caméras victimes de vandalisme,
- **d'approuver** la réalisation de l'extension et de la modernisation du système de supervision avec le remplacement des écrans de contrôle au sein du centre de supervision urbain,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 33 042 euros, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du dispositif de « soutien à l'équipement en vidéoprotection », pour contribuer au financement du projet de renouvellement et d'extension de son dispositif de vidéoprotection.

Le Maire

Raphaël COGNET